

Les aides

Habiter Mieux Sérénité
& **Habiter Mieux Agilité**
sont cumulables avec :

- ▶ **Le Crédit d'Impôt pour la transition énergétique (CITE)**
Permet de déduire 30% des dépenses éligibles si vous faites appel à une entreprise labellisée RGE. Le montant des dépenses éligibles est calculé sur le montant TTC, après déduction des subventions et aides reçues.
Si vous êtes non imposable, l'excédent est remboursé.
- ▶ **L'Éco-Prêt à Taux Zéro**
Prêt sans intérêt à destination des ménages les plus modestes. Il permet de financer votre reste-à-charge pour réaliser vos travaux d'économie d'énergie.
- ▶ **Une aide locale supplémentaire,**
accordée par votre conseil régional, départemental, votre intercommunalité ou votre commune.

Un pré-financement sans frais

Vous avez besoin d'une avance de vos aides *Habiter Mieux* pour démarrer vos travaux ?

La **SCCI-ARCADE**, membre du réseau **PROCIVIS**, s'engage à vos côtés, en vous proposant un pré-financement sans frais.

Contactez-nous au 01 55 07 17 06

Renseignez-vous :

0 808 800 700
(service gratuit + prix de l'appel)

www.faire.fr



Votre demande d'aide
Habiter Mieux
en ligne

<https://monprojet.anah.gouv.fr>



BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?

▶ **OUI, C'EST POSSIBLE**
AVEC HABITER MIEUX



- ▶ vous êtes propriétaire de votre logement
- ▶ vous l'occupez
- ▶ vous souhaitez faire des travaux pour économiser l'énergie

▶ **Renseignez-vous**
0 808 800 700
www.habitermieux.fr



Vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique chez vous

- ▶ 2 aides financières
Habiter Mieux Sérénité
& **Habiter Mieux Agilité**

Pouvez-vous bénéficier d'Habiter Mieux ?

OUI, SI

- ▶ Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ;
- ▶ Ce logement a été construit il y a plus de 15 ans ;
- ▶ Votre revenu fiscal de référence est inférieur à :

Nombre de personnes	Pour un financement à 50%	Pour un financement à 35%
1	20 079 €	24 443 €
2	29 471 €	35 875 €
3	35 392 €	43 086 €
4	41 325 €	50 311 €
5	47 279 €	57 555 €
Par personne supplémentaire	+ 5 943 €	+ 7 236 €

- ▶ Les travaux à entreprendre n'ont pas été commencés avant le dépôt de votre dossier.



L'aide adaptée pour faire plusieurs types de travaux en même temps :

- ▶ **Changer la chaudière**
- ▶ **Isoler les murs**
- ▶ **Isoler les combles**
- ▶ **Changer les fenêtres**

Ces travaux doivent vous garantir une baisse de vos consommations énergétiques d'au moins 25 %.

Vous êtes accompagnés dans votre démarche et bénéficiez d'une prestation de conseil (montant forfaitaire de 560 €).

Le montant maximum des travaux pris en compte pour le calcul de l'aide est de 20 000 € HT.

En fonction de vos revenus, les travaux sont financés à hauteur de 35 % ou 50 %. Vous pouvez ainsi bénéficier :

- ▶ d'une aide pouvant aller jusqu'à 7 000 € ou 10 000 € ;
- ET
- ▶ d'une prime complémentaire pouvant aller jusqu'à 1 600 € ou 2 000 €.



L'aide adaptée pour un seul type de travaux :

- ▶ **Changer ou remplacer votre chaudière ou**
- ▶ **Isoler vos murs ou**
- ▶ **Isoler vos combles**

Le montant maximum des travaux pris en compte pour le calcul de l'aide est de 20 000 € HT.

Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

En fonction de vos revenus, les travaux sont financés à hauteur de 35 % ou 50 %. Vous pouvez ainsi bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 7 000 € ou 10 000 €.

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'une prestation d'accompagnement et de conseil. Vous percevrez alors une aide forfaitaire de 150 €.

Avec **Habiter Mieux Agilité**, vos travaux donnent droit à des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

Vous transformez ces CEE en prime, en bon d'achat en vous adressant directement à des distributeurs d'énergie ou de carburant OU

Vous demandez aux professionnels qui font vos travaux de s'en charger pour bénéficier de remise sur votre facture ou d'un crédit à taux réduit.

N'hésitez pas à en parler avant de signer les devis.